

Conditions générales d'utilisation spécifiques aux Produits



La liste suivante indique les conditions d'utilisation complémentaires qui s'appliquent à des Produits spécifiques. Chaque liste de Produits indique une ou plusieurs notes de bas de page qui s'appliquent à ce Produit. Ces notes de bas de page complètent les termes du présent Contrat. Les définitions de chaque note de bas de page suivent la liste. Sauf indication contraire stipulée dans le Document de commande, le périmètre d'utilisation des extensions d'un Produit est le même que celui accordé pour le Produit correspondant.

Produits pour ordinateurs de bureau

- ArcGIS Desktop (Advanced, Standard, ou Basic) (26)
- ArcGIS Earth (20 ; 65)
- ArcGIS Explorer Desktop (20)
- ArcGIS for AutoCAD (20)
- ArcPad (13)
- ArcReader (20)
- ArcGIS for Personal Use (3 ; 26)

Produits serveurs

- ArcGIS Enterprise
 - Standard ou Advanced (17 ; 21 ; 23 ; 31 ; 87)
 - Workgroup Standard ou Advanced (21 ; 23 ; 26 ; 28 ; 29 ; 30 ; 87)
 - ArcGIS GIS Server (Standard ou Advanced) (31)
 - ArcGIS GIS Server Basic (31 ; 39)
 - ArcGIS GIS Server Workgroup (Standard ou Advanced) (26 ; 28 ; 29 ; 30)
 - ArcGIS GIS Server Workgroup Basic (26 ; 39)
 - ArcGIS Maritime (2)
- Serveurs ArcGIS Enterprise à fonctionnalités optionnelles :
 - ArcGIS Image Server, ArcGIS GeoEvent Server, ArcGIS GeoAnalytics Server et ArcGIS Notebook Server Standard (31)
- Serveurs ArcGIS Enterprise Workgroup à fonctionnalités optionnelles :
 - ArcGIS Image Server, ArcGIS GeoEvent Server, ArcGIS GeoAnalytics Server et ArcGIS Notebook Server Standard (4)
- ArcGIS Business Analyst Enterprise (17 ; 21 ; 23 ; 31 ; 87)
- World Geocoder for ArcGIS Basic (67)

Produits de développement

- Abonnement ArcGIS Developer
 - Tous les Plans (24 ; 26 ; 66 ; 68 ; 89 ; 90 ; 91 ; 94 ; 95)
 - Abonnements actifs avec une date de début effective antérieure au 27 janvier 2021 (79)
 - Abonnements actifs avec une date de début effective postérieure au 26 janvier 2021 (88)
 - Plans Builder, Professional, Premium ou Enterprise (77, 92)
 - ArcGIS AppStudio Developer Edition (11 ; 16 ; 19)
 - ArcGIS Runtime SDK pour Android, iOS, Java, macOS, .NET, Qt ou WPF (16 ; 19)
 - ArcGIS Engine Developer Kit et Extensions (16 ; 19 ; 22 ; 26)
 - ArcGIS Web API for JavaScript (16 ; 64)
 - ArcGIS CityEngine SDK et Procedural Runtime (19 ; 84)
- Licence de Déploiement d'ArcGIS Runtime pour Android, iOS, Java, Mac OS X, .NET, Qt ou WPF
 - Lite (15)
 - Basic ou Standard (1 ; 14 ; 15 ; 18)
 - Advanced (14 ; 15 ; 18)
- Licence de Déploiement d'ArcGIS Engine pour Windows/Linux et Extensions (15 ; 22 ; 26)
- Esri File Geodatabase API (47)

Mobile

- ArcGIS Navigator (14)

Autre

- ArcGIS Hub (85)
- ArcGIS Indoors (86)
- ArcGIS Maps pour utilisateur gratuit d'Adobe Creative Cloud (74)
- ArcGIS Insights (17)
- Licence opérateur Site Scan for ArcGIS (32 ; 33)

Online Services

- Les abonnements à ArcGIS Online sont disponibles par le biais de plusieurs programmes de vente :
 - Programmes Commerce de détail, EE et Gouvernementaux (23 ; 66 ; 68 ; 69 ; 70 ; 82 ; 93)
 - Programmes Éducatifs (23 ; 66 ; 68 ; 69 ; 70 ; 71 ; 82)
 - Programmes ONG (23 ; 66 ; 68 ; 69 ; 70 ; 71 ; 82)
- Plan Public (66 ; 68 ; 74 ; 75 ; 76 ; 80)
Les Clients appartenant aux catégories suivantes ont les droits supplémentaires suivants :
 - Commerce de détail (72)
 - Contrats d'entreprise (72)
 - Gouvernement (72)
 - ONG (72)
 - Programmes Organes de presse/médias (72)
 - Programmes Éducatifs (71)
- Abonnement à ArcGIS AEC Project Delivery (83)
- ArcGIS Velocity (25)

Notes de bas de page :

1. Ne peut pas être utilisé pour modifier une base de données géographiques entreprise via Direct Connect.
2. À ne pas utiliser pour la navigation.
3. Concédé uniquement pour un usage personnel et non commercial .
4. – Limité à 1 déploiement pour chaque ensemble de quatre cœurs de serveurs de base.
 - Peut être installé sur une machine distincte.
- 5–10. Réservé.
11. Les Applications créées avec ArcGIS AppStudio Developer Edition sont soumises aux conditions d'utilisation de la Licence de Déploiement d'ArcGIS Runtime.
12. Réservé.
13. Concédé comme une Licence à double utilisation.
14. Peut être utilisé à des fins de navigation.
15. Concédé comme une Licence de Déploiement.
16. Le Client pourra utiliser les SDK ou les API pour créer des Applications à Valeur Ajoutée et les distribuer et les concéder à ses utilisateurs finaux qui seront autorisés à en faire usage en tous lieux, dès lors qu'aucun règlement en matière d'exportation ne s'y oppose.
17. Le Client ne peut redistribuer les bibliothèques Oracle Instant Client ou la documentation afférente incluse dans ce Produit. Oracle est un tiers bénéficiaire du présent Contrat uniquement en ce qui concerne l'utilisation par le Client des bibliothèques Oracle Instant Client. L'Uniform Computer Information Transaction Act (UCITA) ne s'applique pas à l'utilisation par le Client des bibliothèques Oracle Instant Client.
18. Pour les applications autonomes, la Licence de Déploiement est limitée à une Application à Valeur Ajoutée par ordinateur.
19. La Licence ne pourra pas être utilisée dans le cadre du développement d'Applications à Valeur Ajoutée basées sur Internet ou sur un serveur.
20. Concédé comme une Licence de redistribution.
21. Veuillez vous référer au Contrat <https://www.esri.com/legal/software-license> pour les conditions d'utilisation complémentaires pour les Licences d'Utilisateur Nommé.
22. a. L'utilisateur final doit acquérir une licence soit pour le Logiciel ArcGIS Engine for Windows/Linux soit pour un autre Logiciel ArcGIS Desktop (Basic, Standard ou Advanced) pour avoir le droit d'exécuter une application ArcGIS Engine sur un 1 ordinateur ; et

- b. Les extensions ArcGIS Engine for Windows/Linux ne peuvent pas être utilisées en même temps que le Logiciel ArcGIS Desktop lors de l'exécution des Applications à Valeur Ajoutée d'ArcGIS Engine. Il est possible pour un seul utilisateur d'installer plusieurs Applications à Valeur Ajoutée ArcGIS Engine sur 1 ordinateur dont il sera le seul utilisateur final.
23. Communication entre Systèmes
- a. Le Client est autorisé à utiliser des identifiants de connexion aux services de base pour permettre les communications unidirectionnelles entre systèmes, en lecture seule, entre ArcGIS Enterprise ou ArcGIS Online et un ou plusieurs autres systèmes internes d'entreprise tiers au sein de l'organisation du Client. Le Client est autorisé à utiliser les Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé Viewer ou les Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé de Niveau 1 comme identifiants de connexion aux services de base jusqu'à ce qu'Esri mette en place de véritables identifiants de connexion aux services. Les Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé Editor (ou supérieur) ou les Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé de Niveau 2 spécifiques utilisées comme identifiants de connexion aux services standard ne peuvent être utilisées qu'à des fins d'intégration entre systèmes et ne peuvent pas également être utilisées par un Utilisateur Nommé pour accéder au système.
 - b. Le Client est autorisé à utiliser des identifiants de connexion aux services standard pour permettre les communications bidirectionnelles entre systèmes, en lecture/écriture, entre ArcGIS Enterprise ou ArcGIS Online et un ou plusieurs autres systèmes internes d'entreprise tiers au sein de l'organisation du Client. Le Client est autorisé à utiliser les Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé Editor (ou supérieur) ou les Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé de Niveau 2 comme identifiants de connexion aux services standard jusqu'à ce qu'Esri mette en place de véritables identifiants de connexion aux services. Les Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé Editor (ou supérieur) ou les Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé de Niveau 2 spécifiques utilisées comme identifiants de connexion aux services standard ne peuvent être utilisées qu'à des fins d'intégration entre systèmes et ne peuvent pas par ailleurs être utilisées par un Utilisateur Nommé pour accéder au système.
24. L'utilisation du Logiciel est exclusivement réservée à des fins de développement, d'essai et de démonstration d'un prototype d'Application à Valeur Ajoutée ainsi qu'à la création de mises en cache de cartes. Le Client est autorisé à utiliser les Applications à Valeur Ajoutée et les mises en cache de cartes avec des licences de serveur de production et licences de serveur de déploiement ArcGIS Enterprise. Le Logiciel et les Données peuvent être installés sur plusieurs ordinateurs afin d'être utilisés par tout développeur ArcGIS titulaire d'un plan d'abonnement Builder ou supérieur. Tout autre logiciel est protégé par une licence d'utilisation individuelle.
25. Un Abonnement ArcGIS Velocity comprend une capacité de stockage et de calcul ou d'élément donnée, comme décrit dans le Document de Commande. Lorsque le Client crée des services ArcGIS Velocity, la capacité de calcul et de stockage est utilisée, en fonction de la capacité totale disponible. Les Clients du niveau de licence Advanced peuvent acheter un nombre limité d'Unités d'Article ArcGIS Velocity et d'Unités de Stockage ArcGIS Velocity pour augmenter leur capacité. Les Clients du niveau de licence Dédié peuvent acheter des Unités de Stockage ArcGIS Velocity et des Unités de Calcul ArcGIS Velocity supplémentaires si nécessaire. Esri informera l'administrateur du compte d'abonnement du Client lorsque la consommation de calcul du Client atteint environ 75 % ou lorsque la consommation de stockage atteint environ 50 % de la capacité allouée au Client via l'Abonnement du Client. Esri se réserve le droit de suspendre la création, par le Client, de services supplémentaires dans ArcGIS Velocity ou de suspendre les services ArcGIS Velocity en cours si celui-ci a utilisé l'intégralité de sa capacité de traitement et de stockage. Esri rétablira rapidement l'accès du Client à ses services ArcGIS Velocity une fois que le Client aura acheté des Unités de Calcul, d'Article ou de Stockage ArcGIS Velocity supplémentaires.
26. La base de données géographiques est limitée à 10 gigaoctets de données du Client.
27. Réservé.
28. L'utilisation est limitée à 10 utilisateurs finaux simultanés pour les applications autres que celles de ArcGIS Enterprise Workgroup ou ArcGIS GIS Server Workgroup. Cette restriction inclut l'utilisation des Logiciels ArcGIS Desktop et ArcGIS Engine, et des applications de tiers se connectant directement à une base de données géographiques ArcGIS Enterprise Workgroup ou ArcGIS GIS Server Workgroup. Il n'y a aucune limitation du nombre de connexions depuis des applications web.

29. Le Logiciel ne peut être utilisé qu'avec une version de SQL Server Express supportée. Vous trouverez une liste des versions supportées avec les configurations système relatives au produit sur le site web d'Esri.
30. L'utilisation est limitée à un maximum de 10 gigaoctets de données du Client. Tous les composants doivent être installés sur un seul serveur.
31. Inclut une Licence Failover.
32. L'utilisation de ce logiciel n'inclut pas de licence pilote (par exemple de la FAA, de l'EASA, etc.) pour piloter un drone.
33. Le Client ne pourra utiliser le stockage en ligne fourni avec ce logiciel que pour stocker le Contenu qu'il a lui-même collecté ou traité par l'intermédiaire de ce Logiciel.
- 34–38. Réservé.
39. Aucune fonction de mise à jour fournie avec ArcGIS GIS Server n'est autorisée avec ArcGIS GIS Server Basic et ArcGIS GIS Server Workgroup Basic.
- 40–46. Réservé.
47. Le Client est autorisé à développer et à distribuer aux utilisateurs finaux du Client des Applications à Valeur Ajoutée utilisant l'API Esri File Geodatabase.
- 48–63. Réservé.
64. Les Applications à Valeur Ajoutée pour le déploiement web doivent être utilisées en combinaison avec d'autres Produits Esri. Des technologies tierces peuvent également être utilisées conjointement aux Applications à Valeur Ajoutée à condition que celles-ci soient utilisées en combinaison avec un ou plusieurs Produit(s) Esri.
65. Ne peuvent être utilisées qu'en combinaison avec un ou plusieurs Produit(s) Esri. Des technologies tierces peuvent également être utilisées conjointement avec ArcGIS Earth à condition qu'ArcGIS Earth soit toujours utilisée en combinaison avec des Produits Esri.
66. Seuls les Clients ayant un abonnement aux Online Services actif peuvent conserver les résultats géocodés générés par le Service de Géocodage International.
67. Limitée à 250 000 000 géocodages pour un Abonnement annuel.
68. Le Client peut utiliser les données accessibles via le Service d'Infographie à des fins de visualisation uniquement et ne peut pas sauvegarder de données accessibles via ce service.
69. Peut être utilisé à des fins commerciales pour l'organisation du Client.
70. Peut être utilisé à des fins de développement et de test pour l'organisation du Client.
71. Peut être utilisé à des fins pédagogiques dans des organismes éducatifs.
72. Peut être utilisé à des fins commerciales internes à l'organisation du Client.
73. Réservé.
74. Peut être utilisé à des fins personnelles.
75. Le Client n'est autorisé à permettre l'utilisation des Applications à Valeur Ajoutée à des tiers qu'en les partageant publiquement à l'aide des Outils de Partage. Le Client n'est pas autorisé à utiliser cet abonnement pour mettre à disposition une Application à Valeur Ajoutée pour ses propres activités commerciales internes. Cette restriction ne s'applique pas si le Client est un établissement d'enseignement utilisant une Application à Valeur Ajoutée à des fins pédagogiques, un organisme ONG/NPO qualifié, ou un organe de presse ou un média.
76. Le Client n'est pas autorisé à créer des groupes privés ou à prendre part à des groupes privés.
77. Inclut une Licence de Déploiement d'Application Commerciale.
 - Une Licence de Déploiement d'Application Commerciale est nécessaire dans les cas suivants :
 - Le Client déploie des Applications à Valeur Ajoutée génératrices de revenus qui ne doivent pas être utilisées uniquement avec une Licence ArcGIS Online ou ArcGIS Enterprise et qui n'ont pas encore migré pour utiliser les clés API des Online Services.
 - Une Licence de Déploiement d'Application Commerciale n'est pas nécessaire dans les cas suivants :
 - Le Client déploie des Applications à Valeur Ajoutée génératrices de revenus uniquement pour une utilisation avec une Licence ArcGIS Online et/ou ArcGIS Enterprise. Ces Applications à Valeur Ajoutée ne sont pas tenues d'utiliser les clés API des Online Services.
78. Réservé.
79. Chaque abonnement est limité à un million (1 000 000) de transactions de géolocalisation par mois conjointement avec l'abonnement du Client. Les transactions incluent des opérations de recherche de géocodage et de données de fond de carte. Une transaction de données de fond de carte correspond à huit demandes de tuiles 256 x 256. Une transaction de recherche de géocodage correspond à une

- adresse ou une localité. Si les résultats sont stockés après le géocodage par lots, par exemple, les résultats stockés ne sont pas pris en compte dans la limite des transactions. Cependant, le stockage consomme des Crédits de Services. Lorsqu'il y a plus de 1 000 000 transactions par mois, contacter le service Esri Sales ou le distributeur local pour plus de détails.
80. Peut autoriser des étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement à accéder directement aux Online Services et à partager un abonnement simple entre plusieurs étudiants inscrits à des fins pédagogiques uniquement.
 81. Réservé.
 82. Un Utilisateur Nommé est autorisé à incorporer ses Informations d'Identification d'Utilisateur Nommé dans un script ArcGIS API for Python uniquement dans le but d'automatiser un flux de production devant être utilisé exclusivement par l'Utilisateur Nommé dont les Informations d'identification d'Utilisateur Nommé sont incorporées dans le script.
 83. Le Client doit utiliser un Abonnement AEC Project Delivery distinct pour chaque client du Client (« Client Externe »). Le Client peut (i) utiliser l'Abonnement AEC Project Delivery uniquement pour collaborer sur un projet avec son Client Externe ; et (ii) fournir au Client Externe un accès d'Utilisateur Nommé à l'Abonnement AEC Project Delivery pour lui permettre d'accéder à l'Abonnement AEC Project Delivery afin de collaborer sur un projet que le Client accomplit pour le Client Externe. Le Client ne peut utiliser la Licence d'Utilisateur Nommé à aucune autre fin. Le Client est seul responsable du respect de ces conditions d'utilisation par le Client Externe et doit s'assurer que le Client Externe cesse d'utiliser l'Abonnement AEC Project Delivery une fois le projet terminé.
 84. Ne comprend pas de Licence de Déploiement pour un usage commercial. Comprend une Licence de déploiement pour un usage non commercial ou éducatif.
 85. Les Licences Logicielles et les Abonnements inclus dans ArcGIS Hub ne peuvent être utilisés que pour soutenir les initiatives communautaires permises par ArcGIS Hub. Le Client peut autoriser des tiers à être des Utilisateurs Nommés d'ArcGIS Hub dans le seul but de participer à des activités communautaires. Le Client peut autoriser des employés, agents, consultants ou prestataires à être des Utilisateurs Nommés d'ArcGIS Hub dans le seul but de gérer, configurer, maintenir et soutenir des initiatives communautaires via ArcGIS Hub. Aucune autre utilisation des licences logicielles et abonnements inclus dans ArcGIS Hub n'est autorisée.
 86. Le Client peut utiliser les Licences Logicielles et Abonnements inclus dans ArcGIS Indoors uniquement pour accéder aux fonctionnalités d'ArcGIS Indoors comme indiqué dans la Documentation d'ArcGIS Indoors. Aucune autre utilisation des licences logicielles et abonnements inclus dans ArcGIS Indoors n'est autorisée.
 87. L'accès aux services Parcel Fabric proposés par ArcGIS Enterprise est interdit, sauf avec ArcGIS Pro Standard et ArcGIS Pro Advanced.
 88. Les limites d'abonnement sont déterminées comme définies par les Plans de Demande de Services disponibles.
 89. Le Client peut distribuer à des tiers des Applications à Valeur Ajoutée génératrices de revenus, qui accèdent aux Online Services via les clés API des Online Services. Toutes les Applications à Valeur Ajoutée générant des revenus doivent utiliser des clés API lors de l'accès aux Online Services. Sauf comme indiqué dans la note de bas de la page 77 ci-dessus, les Clients qui sont en train de migrer leurs Applications à Valeur Ajoutée génératrices de revenus pour utiliser les clés API des Online Services doivent disposer d'une Licence de Déploiement d'Applications Commerciales jusqu'à ce que la migration vers les clés API soit terminée.
 90. Le Client peut disposer de plusieurs Abonnements ArcGIS Developer au sein de son organisation à des fins de développement et de test. Le Client ne peut utiliser qu'un seul Abonnement ArcGIS Developer au sein de son organisation pour une utilisation avec des Applications à Valeur Ajoutée génératrices de revenus.
 91. Migration d'applications - un développeur qui a des Applications à Valeur Ajoutée créées avec :
 - a. des API clientes de la génération actuelle (c'est-à-dire JavaScript 4.x et Runtime SDKs 100.x), doit mettre en place l'utilisation des clés API dans ses applications d'ici le 1er août 2021
 - b. des API clientes plus anciennes (c'est-à-dire JavaScript 3.x et Runtime SDKs 10.x), doit mettre en place l'utilisation des clés API dans ses applications d'ici le 1er janvier 2023.
 92. Le Client est uniquement autorisé à créer des groupes privés ou à participer à des groupes privés dans le cadre du développement et du test de l'Abonnement ArcGIS Online de l'organisation inclus avec l'Abonnement pour ArcGIS Developer.

93. Des Crédits de Services sont inclus dans chaque Abonnement aux Online Services, comme décrit dans le Document de Commande applicable. Chaque Crédit de Service autorise le Client à utiliser une quantité déterminée de Online Services, quantité variable en fonction des Online Services utilisés par le Client. Au fur et à mesure que le Client utilise les Online Services, les Crédits de Services sont automatiquement débités de son abonnement, jusqu'à atteindre le nombre maximal de Crédits de Services disponibles. Le Client peut acheter des Crédits de Services supplémentaires en fonction de ses besoins. Esri informera l'administrateur du compte du Client lorsque la consommation des Crédits de Services de ce dernier atteindra environ 75 % des Crédits de Services qui ont été alloués lors de son abonnement. Esri se réserve le droit de suspendre l'accès du Client aux Online Services qui utilisent des Crédits de Services lorsque ce dernier a utilisé tous ses Crédits de Services. Esri rétablira rapidement l'accès du Client à ses Online Services dès que le Client achète des Crédits de Services supplémentaires.
94. Le Client peut acheter des Plans de Demande de Services Prépayés. Les Plans de Demande de Services Prépayés permettent au Client de consommer des Online Services. Au fur et à mesure que le Client consomme des Online Services, les frais de demande de service sont automatiquement débités de l'Abonnement du Client, le montant variant en fonction des Online Services que le client utilise, jusqu'à concurrence du Montant Prépayé maximum disponible. Esri informera l'administrateur du compte d'Abonnement du Client lorsque la consommation du Client atteint environ 75 % du Plan de Demande de Services Prépayé disponible acheté. Esri se réserve le droit de suspendre l'accès du Client aux Online Services nécessitant des Demandes de Services lorsque le Client a consommé le montant total payé pour le Plan de Demande de Services Prépayé. Esri rétablira rapidement l'accès du Client à ses Online Services une fois que le Client aura payé l'accès aux Online Services.
95. Le Client peut acheter un Plan de Demande de Services Pay-As-You-Go. Il n'y a aucune limite de consommation des Demandes de Services par le Client s'il a souscrit un Plan de Demande de Services Pay-As-You-Go.